



CONSEIL COMMUNAL
GIMEL

RAPPORT

sur le Préavis Municipal No 05-2025 présenté au Conseil Communal en séance du 14 mai 2025

**Objet : Projet de réalisation d'une chambre de décharge et
d'infiltration des eaux claires aux Baumettes, route de
Bauloz**

Gimel, le 4 juin 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission en charge de ce projet, composée de :

Renaud Jean-Marie, président
Croisier Sophie
Coullard-Descos Amandine
Richard Jean-Luc
Humbert Denis, rapporteur

s'est réunie à 2 reprises, soit :

- Le 27 mai 2025, pour la prise de connaissance du projet sur site. En présence de Messieurs les Municipaux Laurent Guignard et Heinz Forrer, que nous remercions chaleureusement pour leur collaboration et leurs explications.
- Le 4 juin 2025, pour la finalisation du présent rapport.

1. Introduction

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE), concernant le collecteur qui descend le long de la route de Provence, révèle qu'il faudrait diminuer l'apport d'eaux claires, afin d'éviter sa mise charge, en cas de fortes intempéries.

2. Projet

Deux options s'offrent à nous afin de résoudre ce problème.

La première, remplacer le collecteur d'eaux claires le long de la route de Provence qui impliquerait des travaux conséquents et de ce fait des coûts importants.

La deuxième, choisie par la Municipalité, est de diriger les eaux claires situées à la hauteur du croisement de la route de Provence et la route de Bauloz en direction du bois situé en aval.

Nous avons l'opportunité de se raccorder sur une ancienne conduite existante, moyennant quelques travaux de nettoyage, afin d'amener cette eau dans une zone dont l'infiltration se fera naturellement.

Il s'agit en premier lieu de soulager la colonne d'EC avant la période estivale, propice aux orages. Les champs et les quartiers de Bauloz étant producteurs d'un volume important d'eaux claires.

Il convient donc de réaliser une première décharge d'eaux claires dans cette partie du haut du village.

G

Ce projet d'infiltration a fait l'objet d'une étude hydrologique préalable, est a pu prouver sa faisabilité.

Par ailleurs, Monsieur Affolter, Hydrogéologue Cantonal, soutient ce projet.

Toutefois, il doit encore être soumis aux instances cantonales.

3. Remarques

Nous ne pouvons que saluer la Municipalité pour sa réflexion et la mise en œuvre pratique du projet.

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil :

- 1) D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de Réalisation d'une chambre de décharge et d'infiltration des eaux claires aux Baumettes.
- 2) De financer ce montant par un prélèvement de CHF 71'000.00 par la trésorerie courante.
- 3) D'amortir ces travaux sur une période de 10 ans.
- 4) De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires uniquement composées de l'amortissement de l'investissement.

Le président
Jean-Marie Renaud



Le rapporteur
Denis Humbert



Les membres :
Sophie Croisier

Croisier Sophie

Jean-Luc Richard

J-L Richard

Amandine Coullard-Descos

Coullard-Descos Amandine